

J'espère qu'on utilisera ce nouveau système ainsi que la sauvegarde qu'il contient, c'est-à-dire l'article échappatoire qu'on pourrait invoquer si le montant de l'avance que l'on pourrait récupérer autrement était inférieur à ce que les cultivateurs pourraient obtenir. J'établis un rapport avec les remboursements prévus et j'espère que cela ne signifie pas que la Commission du blé prévoit d'autres diminutions du prix des grains.

Cet après-midi, le ministre nous a fait remarquer qu'on avait supprimé le favoritisme dont jouissait le blé. Voilà qui est acceptable, tout comme l'est l'intention de prévoir une aide financière permanente pour le séchage du grain humide ou gourd et des avances éventuelles pour le grain non battu lorsque les circonstances les justifient. Les modifications proposées pour les remboursements des avances comptables sont également utiles.

Le ministre a eu raison d'observer chez les agriculteurs une perte de confiance dans la formule des avances. Je crois que cette réaction fait suite à la situation très difficile que connaît le marché depuis quelques années, et qui fait que beaucoup d'agriculteurs désespèrent de pouvoir jamais rembourser leurs avances si la formule actuelle est maintenue.

J'ai aussi retenu ce qu'a dit le ministre au sujet du projet d'exiger des intérêts sur les remboursements en souffrance et sur les remboursements effectués en espèces plutôt que sous la forme de livraisons de grain. Je reconnais qu'il se pose des difficultés dans ce domaine et qu'il y a lieu de prendre des mesures pour y remédier. Mais le moyen proposé par le ministre créerait d'autres problèmes, dont on ne voit peut-être pas toute la portée à l'heure actuelle. J'exhorte le ministre à garder l'esprit ouvert face aux difficultés qui pourront se présenter. Il faudrait que la solution adoptée soit assez souple pour tenir compte des imprévus.

J'apprécie la réponse que le ministre a donnée à ma question plus tôt aujourd'hui au sujet du problème auquel doivent faire face les cultivateurs qui font la culture de semences enregistrées et qui pour de multiples raisons ne peuvent pas les vendre comme telles et doivent en dernière analyse les vendre comme grains commerciaux. Au moment où ils en font la récolte et les mettent en entrepôt, ils ne savent pas ce qui arrivera. Je crois que c'est là une situation où un cultivateur se trouve en toute honnêteté dans une position telle qu'il a besoin de cet argent. Il ne fait pas de doute qu'il peut honnêtement dire qu'il livrera sa récolte comme grain commercial plutôt que comme semences enregistrées ou certifiées. Je soulève ce problème simplement à titre d'exemple d'une situation qui peut surgir. Évidemment, il y a d'autres problèmes qui se posent quand on essaie d'adopter de nouvelles restrictions du genre de celles que le ministre a proposées.

J'ai remarqué dans le bill un certain nombre de dispositions qui me plaisent, mais là où je ne suis plus du tout d'accord, c'est la proposition visant à supprimer tout ce qui se rapporte au contingent unitaire. Je reconnais que l'application du contingent unitaire a déjà posé un certain nombre de problèmes. Au début, cette disposition visait à aider le petit exploitant. Je consentirais à ce qu'on la supprime si on la remplaçait par une autre acceptable. Le contingent unitaire a bel et bien aidé les petits exploitants agricoles et le ministre le reconnaît, je pense. La

[M. Burton.]

plupart d'entre eux vivent dans les régions les plus productives des Prairies et plusieurs ont moins de terres en jachère que la moyenne. L'opération LIFT a réellement causé du tort à ces petits exploitants qui n'avaient guère d'autre choix. Au contraire, les grands propriétaires, qui possédaient une section et demie ou deux sections ou même plus, pouvaient plus facilement planifier leur production pour 1970, tout en tenant compte des dispositions que comportaient l'opération LIFT.

Le ministre est très au courant de certains de ces problèmes. Il se souviendra sans doute d'une lettre d'un de mes commettants que je lui ai signalée. Elle lui était adressée et une copie m'était destinée. Le cultivateur indiquait qu'il avait une demi-section de terre, qu'il avait réduit en 1970 ses emblavures à 50 ou 60 acres, et qu'il avait aussi des terres en jachère d'été. Dans le cadre du système des contingents, il ne pouvait faire que peu de livraisons. Il signalait qu'il lui faudrait environ trois ans pour livrer toutes les céréales de sa récolte exceptionnelle aux termes de ce régime. Le ministre a eu l'amabilité de me faire parvenir une copie de sa réponse au cultivateur, dans laquelle il semblait réfuter l'idée que le programme gouvernemental ait lésé tant soit peu les petites entreprises agricoles. Je ne suis pas d'accord là-dessus.

L'hon. M. Lang: Monsieur l'Orateur, le député permet-il que je pose une question?

M. Burton: Volontiers.

L'hon. M. Lang: Le député sait-il que les cultivateurs sans excédents qui se sont conformés au programme l'année dernière et ont cultivé de l'orge et du colza plutôt que du blé que l'on déconseillait, se trouvent vraiment en meilleure posture qu'ils ne l'auraient été autrement?

M. Horner: Aviez-vous encouragé la culture de l'orge l'an dernier?

L'hon. M. Lang: Oui, pour ceux qui n'avaient pas d'excédents.

M. Horner: Quand?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre, s'il vous plaît. Le député de Regina-Est (M. Burton) a la parole.

M. Burton: Ce cultivateur a ensemencé 50 à 60 acres en blé sur un total de 320 acres de terre. Si ce n'est pas là une preuve suffisante de ce qu'a fait le gouvernement, alors je ne sais pas à quoi s'attend le ministre. S'il croyait que ce cultivateur allait vivre de rien du tout, il se trompe. Le ministre incitait en même temps les agriculteurs à ne pas augmenter leurs emblavures en d'autres céréales. L'opération LIFT a gravement nui au petit cultivateur.

M. Horner: Bravo!

M. Burton: Par sa remarque de tout à l'heure, le ministre a montré une fois de plus qu'il ne comprend rien aux graves problèmes qui se posent aux cultivateurs des Prairies, ni à la situation préoccupante dans laquelle ceux-ci se trouvent par suite de la politique gouvernementale. Ce cultivateur est tout simplement hors d'état de vendre sa